

# BILAN ANNUEL 2018-2019 PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2017-2020

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE



**Coordination et rédaction**

Secteur de la solidarité sociale et de l'analyse stratégique  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Édition**

Direction des communications  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce document est également accessible en médias adaptés.

Il peut être consulté dans la section Publications du site Internet du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à [www.mtess.gouv.qc.ca](http://www.mtess.gouv.qc.ca).

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISBN : 978-2-550-86198-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	2
FAITS SAILLANTS 2018-2019 .....	4
TABLEAU DES ENGAGEMENTS ET DES MESURES DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE .....	5
MISES À JOUR DES MESURES POUR 2019-2020 .....	10
MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES.....	11
Plaintes adressées au Ministère .....	11
Mesures d'accommodement prises par le Ministère .....	12
SUIVI DU PLAN 2015-2019 DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE.....	14



# INTRODUCTION

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Ministère) présente le Bilan 2018-2019 de son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2020 (PAPH).

Conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, les ministères et les organismes publics qui emploient au moins 50 personnes ont l'obligation de produire annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. En présentant son bilan 2018-2019, le Ministère répond à cette exigence.

## MISSION

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale contribue à la prospérité, à la richesse collective et au développement du Québec :

- en favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- en favorisant l'atteinte de conditions de travail équitables et de relations du travail harmonieuses;
- en privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- en soutenant l'action communautaire et bénévole.

De plus, le Ministère a pour mission d'offrir aux citoyennes et citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet multiservice leur procurant un accès simplifié à des services publics.



## ACTIONS ET RÉALISATIONS

Le Bilan 2018-2019 du PAPH permet d'apprécier l'étendue des actions et des réalisations du Ministère afin de favoriser la participation sociale des personnes handicapées, qu'il s'agisse d'inclusion économique et sociale ou d'amélioration de l'accès à ses services aux personnes handicapées.

Le bilan est constitué des sections suivantes :

- Une section « Faits saillants » où l'accent est mis sur des mesures qui ont fait, en 2018-2019, l'objet d'annonces ministérielles visant à mieux soutenir et accompagner les personnes handicapées.
- Le tableau des engagements et des mesures du Ministère.
  - ◆ Cette section présente la réalisation de mesures concrètes et à portée inclusive, qui réduisent ou éliminent les obstacles rencontrés par les personnes handicapées lors de leurs déplacements dans les points de service et les lieux de travail du Ministère ou dans leurs relations avec le Ministère. On constatera que le Ministère a poursuivi ses efforts pour améliorer l'accessibilité de ses services et de ses milieux de travail comme en témoigne notamment la mesure 3.2, dont la cible a été atteinte à 100 %.
- Les renseignements sur l'accès aux documents et aux services du Ministère offerts au public pour les personnes handicapées dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services.
  - ◆ Cette politique vise à réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans leurs relations avec l'État. Le nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services ainsi que les mesures d'accommodement mises en place par le Ministère sont présentés dans cette section.
- Le suivi du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG) de la politique À part entière.
  - ◆ Cette section fait état de l'avancement des travaux ou de la mise en place des outils correspondant aux actions déterminées dans ce plan. Le Ministère y présente des actions pertinentes, qui concordent avec les priorités de cette politique gouvernementale.
  - ◆ Des actions démontrant la volonté ministérielle de favoriser l'inclusion économique et sociale des personnes handicapées se trouvent aussi dans le cadre de travaux interministériels dont le Ministère est responsable ou auxquels il collabore, comme les actions réalisées pour simplifier les démarches donnant accès aux programmes, aux mesures et aux services et celles pour simplifier l'accès à des programmes de soutien financier (engagements 3 et 4 du PEG).

## FAITS SAILLANTS 2018-2019

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a poursuivi ses efforts pour mettre en place des mesures porteuses quant à l'inclusion économique et sociale des personnes handicapées.

### PROGRAMME DE REVENU DE BASE ET AIDE AUX PERSONNES VULNÉRABLES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure phare du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 15 mai 2018, la Loi visant principalement à instaurer un revenu de base pour des personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi.

De plus, le 12 décembre 2018, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a annoncé des investissements de près de 1,5 milliard de dollars d'ici 2023, pour venir en aide aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. À titre d'exemple, une personne seule avec des contraintes sévères à l'emploi reçoit 72 \$ de plus mensuellement, depuis janvier 2019.

Ces investissements contribueront à la mise en place, en janvier 2023, du Programme de revenu de base pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi. À terme, ce programme aura pour effet d'accorder aux prestataires un revenu de base leur permettant d'augmenter leur revenu disponible au-delà du seuil de faible revenu.

### EMPLOI : STRATÉGIE ET INTÉGRATION

Les travaux d'élaboration de la nouvelle Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées se sont poursuivis en 2018-2019, sous la responsabilité du Ministère.

Dans l'attente de son lancement, la stratégie actuelle a été prolongée et des mesures transitoires ont été mises en place. Des crédits additionnels de 29 M\$, pour la période 2018-2019 à 2022-2023, ont été annoncés dans le Plan économique du Québec 2018-2019, pour les programmes destinés aux personnes handicapées : le Programme de subvention aux entreprises adaptées (PSEA) et le Contrat d'intégration au travail (CIT).

Des crédits supplémentaires de 5 M\$ ont été accordés pour la création d'emplois dans ces deux programmes et pour l'embauche de 28 agents d'intégration dans les organismes spécialisés en matière d'employabilité pour les personnes handicapées, et ce, pour assurer l'accompagnement de 800 personnes par année, réparties dans les régions du Québec.



**BILAN 2018-2019 : TABLEAU DES ENGAGEMENTS ET DES MESURES**

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2020

Bilan 2018-2019 (au 31 mars 2019) des engagements et des mesures du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Les sections grisées indiquent les mesures réalisées ou transférées avant 2018-2019

Mesures retenues	Indicateurs	Cibles	Résultats obtenus au 31 mars 2019
<b>1. Assurer une compréhension commune des engagements ministériels sur l'accessibilité.</b>			
1.1 Mettre à jour et diffuser la politique ministérielle sur l'accessibilité et l'adaptation du milieu de travail pour le personnel vivant avec une incapacité.	Document mis à jour et diffusé.	Politique mise à jour en 2018 et diffusée en 2019.	<b>Cible atteinte.</b> La politique ministérielle a été adoptée par le Comité exécutif du Ministère en janvier 2018, signée par la sous-ministre et déposée sur l'intranet. De plus, un communiqué sur le sujet a été transmis aux gestionnaires, le 28 mars 2018.
<b>2. Fournir un environnement de travail sécuritaire pour le personnel à mobilité réduite.</b>			
2.1 Désigner un accompagnateur pour chaque employé à mobilité réduite en cas d'urgence.	Accompagnateur désigné pour chaque nouvel employé dès son entrée en fonction.	100 % des nouveaux employés ayant un accompagnateur désigné dès leur entrée en fonction de 2017 à 2020.	<b>Cible atteinte.</b> 100 % des nouveaux employés à mobilité réduite en 2018-2019 ont un accompagnateur désigné.
<b>3. Améliorer l'accessibilité des points de service et des milieux de travail, y compris les immeubles.</b>			
3.1 Produire un plan de redressement relatif à l'accessibilité des locaux du Ministère.	Taux de réalisation des actions déterminées dans ce plan.	Plan produit en 2018, 25 % des actions réalisées en 2019 et 50 % des actions réalisées en 2020.	<b>Cible atteinte.</b> 51 % des actions ont été réalisées au 31 mars 2019.
3.2 Doter les salles multiservices des nouveaux bureaux de Services Québec de mobilier informatique ajustable.	Taux de nouveaux bureaux dotés de mobilier ajustable.	100 % des nouveaux bureaux dotés de mobilier ajustable en 2018, en 2019 et en 2020.	<b>Cible atteinte.</b> 100 % des nouveaux bureaux sont dotés de mobilier ajustable.
3.3 S'assurer que les citoyens ayant une incapacité ont accès à une plateforme de visioconférence dans les différents points de service visés par le projet du déploiement de Services Québec.	Taux de bureaux de Services Québec dotés d'équipement de visioconférence.	100 % des bureaux visés dotés d'équipement de visioconférence en 2018, en 2019 et en 2020.	<b>Cible non atteinte.</b> Au 31 mars 2019, 43 bureaux de Services Québec, sur un total de 46 bureaux déployés (93 %), excluant les bureaux en libre-service, étaient dotés d'équipement de visioconférence.
3.4 S'assurer que les projets associés au déploiement des bureaux de Services Québec sont conformes aux normes d'un parcours sans obstacle.	Taux de bureaux de Services Québec conformes aux normes d'un parcours sans obstacle.	Près de 100 % des nouveaux bureaux conformes en 2018, en 2019 et en 2020.	<b>Cible non atteinte.</b> Au 31 mars 2019, 78 % des nouveaux bureaux sont conformes. Le Ministère est en action de façon continue, en collaboration avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), pour rendre conformes aux normes d'un parcours sans obstacle tous les nouveaux bureaux de Services Québec.

Mesures retenues	Indicateurs	Cibles	Résultats obtenus au 31 mars 2019
<b>4. Assurer une compréhension commune des engagements ministériels quant à l'accessibilité.</b>			
4.1 Sensibiliser les unités administratives visées aux exigences de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale en matière d'achat et de location de biens et de services accessibles, notamment en animant des séances de formation.	Taux d'unités administratives formées.	30 % des unités administratives formées en 2018, 50 % des unités administratives formées en 2019 et 100 % des unités administratives formées en 2020.	<b>Cible atteinte.</b> Au 31 mars 2019, 55 % des unités administratives ont reçu une formation.  Le Ministère offre de la formation à la demande des unités administratives. Une mention concernant cette mesure a été intégrée aux formations en gestion contractuelle de sorte que les unités administratives ont été informées des acquisitions de biens et de services accessibles.
<b>5. Améliorer l'accessibilité des contenus Web destinés aux citoyens et aux entreprises.</b>			
5.1 Mettre à jour et diffuser la Politique ministérielle en matière de médias adaptés.	Politique mise à jour et diffusée.	Document mis à jour en 2018 et diffusé en 2019.	<b>Cible non atteinte.</b> La mise à jour est commencée, mais n'est pas terminée. Les travaux se poursuivent.  Des changements majeurs en cours au Ministère (notamment la nouvelle plateforme Web Québec.ca et le déploiement de Services Québec) entraînent des délais.
5.2 Réaliser les travaux nécessaires en cas de non-conformité à la suite de la production de l'audit sur l'accessibilité Web.	Taux d'éléments corrigés en cas de non-conformité.	100 % des ajustements en 2017, en 2018 et en 2019.	<b>Cible non atteinte.</b> Une analyse de l'accessibilité du Simulateur de calcul de prestations du Régime québécois d'assurance parentale a été complétée en septembre 2018.  Des améliorations ont ainsi pu être réalisées pour corriger environ 60 % des éléments non conformes.
5.3 Rédiger et mettre en œuvre une séquence d'actions pour rappeler aux gestionnaires et au personnel l'obligation de se conformer aux standards du gouvernement du Québec sur l'accessibilité du Web.	Document rédigé et séquence d'actions mise en œuvre.	Document rédigé en 2018, 50 % de la séquence d'actions mise en œuvre en 2019 et 100 % de la séquence d'actions mise en œuvre en 2020.	<b>Cible non atteinte.</b> La section intranet du Ministère a été améliorée. Par exemple, un guide de référence pour aider les producteurs de contenu à créer un document accessible a été ajouté et l'information portant sur la rédaction Web a été mise à jour.  La séquence d'actions est en cours de rédaction.

Mesures retenues	Indicateurs	Cibles	Résultats obtenus au 31 mars 2019
5.4 Poursuivre, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec, les travaux visant à mettre en œuvre des mesures pour faire connaître la disponibilité des documents gouvernementaux en médias adaptés.	Taux de mesures dont la mise en œuvre est amorcée.	25 % des mesures amorcées en 2018, 50 % des mesures amorcées en 2019 et 100 % des mesures amorcées en 2020.	Les mesures ont été transférées sous la responsabilité du Secrétariat à la communication gouvernementale, responsable du nouveau site Québec.ca.
5.5 Assurer la mise à jour continue des fiches concernant l'accueil et l'intégration des personnes handicapées dans les sites Services Québec – Citoyens et Entreprises Québec.	Taux de fiches mises à jour.	25 % des fiches mises à jour en 2018, 50 % des fiches mises à jour en 2019 et 100 % des fiches mises à jour en 2020.	<b>Cible atteinte.</b> 100 % des fiches ont été mises à jour.
5.6 Former sur l'accessibilité d'un site Web les personnes responsables de produire des contenus.	Taux du personnel ayant reçu la formation.	30 % du personnel formé en 2018, 50 % du personnel formé en 2019 et 100 % du personnel formé en 2020.	<b>Cible non atteinte.</b> La Direction des communications a répondu à toutes les demandes de soutien afin d'aider à la production de documents accessibles. Toutefois, elle n'est pas en mesure d'évaluer le pourcentage du personnel qui a été formé. Cette mesure sera modifiée pour 2019-2020 (voir la section Mise à jour).
5.7 Rédiger et mettre en place une nouvelle stratégie de mise en œuvre de la politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.	Stratégie produite, publiée et implantée.	Stratégie rédigée en 2018 et implantée en 2019 et 100 % des travaux réalisés en 2020.	La stratégie a été transférée sous la responsabilité du Secrétariat à la communication gouvernementale (SCG), responsable du nouveau site Québec.ca.
<b>6. Augmenter l'accessibilité des services aux partenaires.</b>			
6.1 Réaliser une étude pour optimiser l'accessibilité des services téléphoniques aux personnes handicapées.	Document rédigé.	Document déposé d'ici décembre 2019.	<b>Aucune cible au 31 mars 2019</b>

Mesures retenues	Indicateurs	Cibles	Résultats obtenus au 31 mars 2019
<b>7. Favoriser pour les personnes handicapées l'accessibilité aux emplois offerts par le Ministère.</b>			
<b>7.1</b> Poursuivre la réflexion amorcée afin de déterminer, s'il y a lieu, des pistes d'action visant à répondre aux préoccupations des gestionnaires en matière d'information et de soutien au regard de l'embauche, du maintien et de la gestion des employés reconnus comme personne handicapée.	Pistes d'actions déterminées visant à répondre aux préoccupations des gestionnaires et taux des actions accomplies.	Pistes d'actions déterminées en 2018 et en 2019, 50 % des actions accomplies en 2019 et 100 % des actions accomplies en 2020.	<b>Cible non atteinte</b> Les membres du comité de travail se sont rencontrés et ont poursuivi l'analyse des pistes d'action dont la mise en œuvre débutera d'ici le 31 décembre 2019. Au 31 mars 2019, cette mesure en est à 33 % de réalisation.
<b>8. Élaborer, diffuser et mettre en œuvre la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées. (Stratégie).</b>			
<b>8.1</b> Élaborer la Stratégie.	Document élaboré.	Document produit d'ici décembre 2019.	<b>Aucune cible au 31 mars 2019</b>
<b>8.2</b> Diffuser la Stratégie.	Activité de lancement tenue et document déposé dans le Web.	Réalisation d'activités de lancement et document déposé dans le Web.	<b>Aucune cible au 31 mars 2019</b>
<b>8.3</b> Mettre en œuvre la Stratégie.	Plan de mise en œuvre élaboré. Grille de suivi des activités de mise en œuvre respectée.	Élaboration du plan de mise en œuvre. Réalisation d'activités de mise en œuvre.	<b>Aucune cible au 31 mars 2019</b>
<b>9. Assurer une meilleure connaissance des mesures d'employabilité dont peuvent bénéficier les personnes handicapées.</b>			
<b>9.1</b> S'assurer que les entreprises sont informées de l'aide et des services qui pourraient faciliter l'intégration des personnes handicapées grâce à l'infolettre Accès entreprises (Entreprises Québec).	Taux d'entreprises informées par le bulletin.	25 % des entreprises informées en 2018, 50 % des entreprises informées en 2019 et 100 % des entreprises informées en 2020.	<b>Cible non atteinte.</b> Données non disponibles. Cette mesure sera modifiée pour 2019-2020 (voir section Mise à jour).

Mesures retenues	Indicateurs	Cibles	Résultats obtenus au 31 mars 2019
<p><b>9.2</b> Mener des actions de sensibilisation aux personnes handicapées auprès du personnel, des citoyens et des employeurs à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées.</p>	<p>Taux de bureaux de Services Québec et des Centres locaux d'emploi<sup>1</sup> ayant mené des actions de sensibilisation.</p> <p><small>1. Bureaux de Services Québec » était utilisé auparavant pour l'indicateur. Il est maintenant préférable d'inscrire « Bureaux de Services Québec » et « Centres locaux d'emploi », puisque ces deux appellations sont utilisées actuellement.</small></p>	<p>100 % des nouveaux bureaux ayant mené des actions de sensibilisation en 2018, en 2019 et en 2020.</p>	<p><b>Cible non atteinte.</b> 85 % des bureaux de Services Québec et des Centres locaux d'emploi ont mené diverses actions de sensibilisation.</p>
<p><b>10. Mieux informer les personnes prestataires vivant avec une contrainte sévère à l'emploi à propos des modalités qui soutiennent l'intégration à l'emploi.</b></p>			
<p><b>10.1</b> Produire et diffuser en médias adaptés un nouveau feuillet d'information pour y préciser la durée du carnet de réclamation et pour clarifier la façon de présenter une demande afin de bénéficier de nouveau du Programme de solidarité sociale.</p>	<p>Nouveau feuillet d'information diffusé.</p>	<p>Nouveau feuillet produit en 2018-2019 et diffusé en médias adaptés en 2019-2020 et 100 % des travaux réalisés en 2019-2020.</p>	<p><b>Cible non atteinte.</b> Les travaux se poursuivent.</p>
<p><b>11. Favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées.</b></p>			
<p><b>11.1</b> Analyser les besoins des organismes communautaires relativement aux frais supplémentaires se rattachant aux incapacités de leurs membres, employés ou bénévoles; estimer les sommes qui pourraient être nécessaires; évaluer, en partenariat avec l'Office des personnes handicapées du Québec, les moyens appropriés pour compenser ces frais.</p>	<p>Rapport d'analyse produit.</p>	<p>Rapport et estimation des coûts déposés d'ici décembre 2019.</p>	<p><b>Aucune cible au 31 mars 2019</b></p>
<p><b>12. Favoriser la concertation avec les partenaires du marché du travail.</b></p>			
<p><b>12.1</b> Poursuivre les activités du comité consultatif relatives à l'intégration professionnelle et au maintien en emploi des personnes handicapées en collaboration avec des organismes et d'autres partenaires engagés auprès de ces personnes.</p>	<p>Nombre de rencontres du comité consultatif.</p>	<p>Nombre de rencontres en 2018, en 2019 et en 2020.</p>	<p><b>Cible atteinte.</b> 4 rencontres ont eu lieu dans l'année financière 2018-2019.</p>

## MISES À JOUR DE MESURES POUR 2019-2020

Les mesures 5.6 et 9.1 sont modifiées compte tenu qu'il s'est avéré impossible d'évaluer les résultats atteints. Les mises à jour portent sur le libellé de la mesure, l'indicateur et les cibles.

Mesures retenues	Indicateurs	Cibles
<b>5. Améliorer l'accessibilité des contenus Web destinés aux citoyens et aux entreprises.</b>		
<b>5.6</b> Offrir du soutien et de l'accompagnement au personnel responsable de produire des contenus accessibles.	Taux de réponse aux demandes de soutien et d'accompagnement du personnel du MTESS ayant à produire des documents accessibles.	100 % du soutien et de l'accompagnement aux personnes qui en font la demande offerts dans un délai maximal de 2 semaines.
<b>9. Assurer une meilleure connaissance des mesures d'employabilité dont peuvent bénéficier les personnes handicapées.</b>		
<b>9.1</b> Informer les entreprises de l'aide et des services qui pourraient faciliter l'intégration des personnes handicapées grâce au portail Entreprises Québec.	Nombre de visites du dossier Accueillir et intégrer des personnes handicapées, accessible dans le site Entreprises Québec.	Augmenter le nombre de visites de 30 % entre le 1 <sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020, soit passer de 498 à 647 visites. .

## NOUVELLES MESURES

Les mesures 13 et 14 sont ajoutées principalement pour répondre aux recommandations de l'Office des personnes handicapées du Québec reçues à la suite de son analyse du Bilan annuel 2017-2018 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2020.

Mesures retenues	Indicateurs	Cibles
<b>13. Bonifier les travaux de production du prochain plan d'action triennal à l'égard des personnes handicapées 2020-2023.</b>		
<b>13.1</b> Consulter des personnes handicapées et leurs représentants afin de mieux connaître les difficultés rencontrées, notamment en termes d'accès au milieu de travail, de déplacements, d'ergonomie et d'employabilité, ainsi que les mesures qui pourraient être déployées pour pallier ces difficultés.	Déploiement d'un processus de consultation d'employés du Ministère en situation de handicap. Consultation de groupes communautaires représentant des personnes handicapées (AQRIPH, COPHAN, SQDI, COSME).	Mise en œuvre du processus de consultation en 2019-2020. Rapport sur la consultation produit en 2020-2021. Une consultation en 2019-2020.
<b>13.2</b> Mettre en place un groupe de travail ministériel en vue de l'élaboration du prochain plan d'action triennal à l'égard des personnes handicapées.	Rencontres du groupe de travail.	Une rencontre du groupe de travail au cours de l'année 2019-2020.
<b>13.3</b> Participer à la formation de soutien offerte par l'Office des personnes handicapées du Québec portant sur l'élaboration d'un plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées.	Participation à la formation réalisée.	Une formation complétée au cours de l'année 2019-2020.
<b>14. Faciliter l'accès à l'information sur les programmes, les mesures et les services ainsi que l'accès à l'accompagnement intersectoriel pour les personnes handicapées, leur famille et leurs proches.</b>		
<b>14.1</b> Effectuer des travaux d'analyse d'opportunité concernant la mise en place des modalités de collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec visant à faciliter l'accès à l'information.	Travaux d'analyse effectués.	Entente avec l'Office des personnes handicapées du Québec d'ici le 31 mars 2020.

## MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES OFFERTS AU PUBLIC POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

La politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées vise à réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans leurs relations avec l'État. Son but précis est l'instauration, au sein de l'Administration, de toutes les conditions qui permettront à ces personnes d'avoir accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public. Afin d'atteindre cet objectif, la Politique propose deux grandes orientations qui doivent guider les ministères et les organismes dans sa mise en œuvre :

- prendre les mesures nécessaires pour que toute personne qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public;
- entreprendre une démarche proactive afin de réduire, voire d'éliminer, les obstacles que rencontrent les personnes handicapées dans l'accès aux documents et aux services offerts au public.

En vertu de cette politique, les ministères et les organismes doivent rendre compte, dans leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées ou dans le bilan annuel de ce plan, du nombre de **plaintes reçues et traitées** relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public. Ils doivent également faire état des **mesures d'accommodement** pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à ces documents et à ces services.

### PLAINTES ADRESSÉES AU MINISTÈRE

La Direction des plaintes et des relations avec la clientèle (DPRC) a le mandat de traiter les commentaires et les plaintes que reçoit le Ministère. Les citoyennes et citoyens disposent de plusieurs moyens de communication pour formuler un commentaire ou une plainte.

De façon générale, les plaintes adressées au Ministère par des personnes handicapées peuvent être regroupées dans différentes catégories. Pour l'exercice financier 2018-2019, les catégories suivantes ont été répertoriées conformément aux engagements ministériels du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2020 :

- accessibilité des points de service et de l'information;
- admissibilité aux mesures et aux services publics d'emploi;
- solidarité sociale.

En 2018-2019, le nombre de plaintes reçues s'élève à 14, soit 2 de moins que l'année précédente :

- 7 plaintes ont été reçues en lien avec l'accessibilité des points de services et de l'information;
- 6 plaintes ont été reçues en lien avec l'admissibilité aux mesures et aux services publics d'emploi;
- 1 plainte a été reçue concernant la solidarité sociale.

## MESURES D'ACCOMMODEMENT PRISES PAR LE MINISTÈRE

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019, le Ministère a mis en œuvre diverses mesures d'accommodement portant sur l'accessibilité aux documents, aux services et aux communications.



### MESURES PARTICULIÈRES

- La Direction des centres de relations avec la clientèle de Services Québec (DCRCSQ) a procédé au renouvellement du système ATS (appareil de télécommunication pour personnes sourdes) pour 2018-2019, au coût de 810 \$.
- La clientèle des unités de la Direction des Centres de contacts spécialisés (DCCS) utilise les services de relais offerts aux personnes sourdes ou malentendantes et à celles atteintes d'un trouble de la parole. Ces services sont offerts par les fournisseurs de service de télécommunication. Lorsque la situation le requiert, du personnel qualifié sert d'intermédiaire pour permettre la communication entre le client du Ministère et l'agent qui dispense la prestation de service.

### MESURES PROACTIVES

- Tout client du Centre de communication avec la clientèle peut ajouter une procuration active à son dossier, ce qui permet au personnel de communiquer avec la personne désignée pour agir au nom du client auprès du Ministère, et ce, afin de faciliter la communication auprès de clients aux prises avec certains types de handicap. En effet, conformément à la loi, un renseignement personnel est confidentiel, sauf si la personne concernée en autorise la communication. Ainsi, une personne handicapée peut désigner une personne de son choix et autoriser le Ministère à communiquer à la personne désignée les renseignements qu'il détient afin de traiter son dossier.
- Lorsqu'il est nécessaire que les moyens d'évaluation mis en place dans le cadre d'une démarche de qualification professionnelle obligatoire soient adaptés, les agents du Centre administratif de la qualification professionnelle informent la clientèle de la possibilité d'adapter les moyens d'évaluation. À titre d'exemple, une personne ayant des difficultés de lecture peut demander, en remplissant un formulaire, l'adaptation de la séance d'examen. Les centres d'examen, eux, administrent la séance en présence de la clientèle.
- Les contenus Web sont améliorés en continu afin de répondre aux exigences des standards d'accessibilité. Toutefois, le nombre de pages Web produites en format adapté n'est pas comptabilisé.
- Le Directeur de l'état civil s'efforce de mettre en place toutes les conditions nécessaires pour que les contenus de son site Internet et de ses services en ligne soient conformes aux standards d'accessibilité.





# PLAN 2015-2019

DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX  
DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE



## SUIVI DES ENGAGEMENTS 2018-2019

Cette section fait état de l'avancement des travaux correspondant aux actions décrites dans le Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux de la politique À part entière. Le Ministère y présente des actions pertinentes qui concordent avec les priorités de cette politique gouvernementale.

Les tableaux suivants présentent les engagements dans lesquels le Ministère est impliqué à titre de responsable, de coresponsable ou de collaborateur.

Les sections grisées indiquent qu'aucune information n'est requise pour le suivi annuel des engagements. C'est le cas lorsqu'il a été indiqué, lors d'un suivi précédent, que l'engagement a été réalisé ou transféré. Comme certains engagements comportent plusieurs étapes, la section grisée peut aussi correspondre à une étape pour laquelle le Ministère n'agit ni à titre de responsable ni à titre de collaborateur.

### Sigles utilisés (responsables et collaborateurs) :

CSPQ	Centre de services partagés du Québec
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MFA	Ministère de la Famille
MFQ	Ministère des Finances du Québec
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor

Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2018-2019
<b>3. Réaliser des travaux interministériels en vue de simplifier les démarches donnant accès aux programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille.</b>				
OPHQ	MTESS MFQ MSSS	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>La collaboration du MTESS à cet engagement a débuté au cours de l'année 2018-2019.</p> <p>Le MTESS fait partie du Comité directeur interministériel du projet. Deux rencontres ont eu lieu en 2018-2019 au cours desquelles ont été présentés les principaux constats, l'analyse détaillée des résultats découlant de l'analyse de 98 programmes et mesures (dont 11 sous la responsabilité du MTESS) ainsi que les pistes préliminaires de simplification.</p>
<b>Étape 1</b> <b>Établir une priorisation des programmes, mesures et services qui seront examinés dans le cadre des travaux interministériels.</b>				
OPHQ	MTESS MFQ MSSS	2015	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Le MTESS a collaboré activement avec l'OPHQ à la réalisation de cet engagement en effectuant des mises à jour et en validant des fiches synthèses, ce qui a contribué à documenter de façon détaillée 11 programmes et mesures sous sa responsabilité.</p>
<b>Étape 2</b> <b>Identifier des solutions potentielles visant à simplifier et harmoniser les critères d'admissibilité et les modalités d'évaluation, d'accès et de dispensation des services offerts aux personnes handicapées et à leur famille.</b>				
OPHQ	MTESS MFQ MSSS	2017	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Dans le cadre du Comité directeur, le MTESS a participé à l'identification de pistes de simplification.</p>
<b>Étape 3</b> <b>Analyser des pistes de solution et faire des recommandations.</b>				
OPHQ	MTESS MFQ MSSS	2019	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Le MTESS a participé à l'analyse des pistes de simplification et a fait des recommandations lors de l'adoption du Rapport diagnostic par le Comité directeur.</p>
<b>4. Simplifier les démarches d'accès aux programmes de soutien financier destinés aux enfants handicapés et à leur famille.</b>				
MFA	MEES MTESS MSSS OPHQ	2016	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Des travaux se sont déroulés avec Retraite Québec, en 2018-2019, afin d'alléger le processus de reconnaissance de contraintes sévères à l'emploi (CSE) lors du dépôt d'une demande d'aide financière de dernier recours (AFDR) pour un adulte dont les parents recevaient le Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (SEHNSE).</p> <p>Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le MTESS accepte une lettre transmise par Retraite Québec à titre de reconnaissance du statut de CSE plutôt que de demander un certificat médical et de faire une évaluation. Cette façon de faire permet d'établir une passerelle entre le SEHNSE et les prestations d'AFDR.</p>

Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2018-2019
<b>5. Déployer un guichet unique d'accès à l'information et d'accompagnement intersectoriel pour les personnes handicapées et leur famille.</b>				
OPHQ	MTESS	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>À la suite de la fermeture du site Services Québec – Citoyens, le 24 septembre 2018, le guide électronique <i>Personnes handicapées</i> a été intégré dans Québec.ca, site officiel du gouvernement du Québec.</p> <p>La Direction des communications du MTESS assure l'entretien et la bonification de ce guide en collaboration avec le Secrétariat à la communication gouvernementale.</p> <p>Consultations du guide électronique <i>Personnes handicapées</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 23 septembre 2018, sur le site Services Québec – Citoyens (78 266 pages vues, 33 138 utilisateurs et 39 059 visites);</li> <li>du 24 septembre 2018 au 31 mars 2019, sur le site Québec.ca (73 264 pages vues, 31 857 utilisateurs et 41 428 visites).</li> </ul>
<b>8. Déployer un cadre de référence interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services. Ce cadre de référence interministériel comprendra les balises consensuelles sur les six leviers de la politique À part entière.</b>				
MEES MSSS OPHQ	MTESS MFA	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Le MTESS a été consulté pour valider le cadre de référence contenant les balises sur le plan de services individualisé et intersectoriel.</p> <p>En septembre 2018, le MTESS a pris part à une rencontre du Comité interministériel sur la démarche de plan de services.</p>
<b>Étape 1 Élaborer le cadre de référence.</b>				
MEES MSSS OPHQ	MTESS MFA	2016	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Le MTESS a participé à l'élaboration du Cadre de référence interministériel sur la planification individualisée et coordonnée des services, comprenant les balises visant l'élaboration et la mise en œuvre des démarches de plans de services.</p>
<b>Étape 2 Adopter le cadre de référence.</b>				
MEES MSSS OPHQ	MTESS MFA	2017	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	
<b>Étape 3 Déployer le cadre de référence au sein de chacun des ministères et de leur réseau respectif : 2017-2019.</b>				
MEES MSSS OPHQ	MTESS MFA	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	
<b>Étape 4 Évaluer le déploiement des pratiques de planification individualisée et coordonnée des services au sein du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation.</b>				
OPHQ	MEES MSSS	2019		

Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2018-2019
<b>9. Assurer une offre de service coordonnée et concertée aux personnes ayant terminé ou étant en voie de terminer leur cheminement scolaire, notamment celles ayant une déficience, de façon à mieux planifier les transitions et à les soutenir dans la réalisation de leurs projets de vie (emploi, activités contributives, activités de jour) qui correspondent à leurs aspirations.</b>				
MEES MTESS MSSS	MFA MTQ	2018	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	Le MTESS a participé aux travaux du comité interministériel sur les activités socioprofessionnelles. La nouvelle Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024 permettra d'appuyer cette action.
<b>Étape 1</b> Adopter une vision commune des besoins des personnes, des rôles et responsabilités des différents ministères.				
MEES MTESS MSSS	MFA MTQ	2015	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	Les travaux du Comité interministériel sur les activités socioprofessionnelles devant mener à l'adoption d'une vision commune des besoins des personnes ainsi que des rôles et des responsabilités des différents ministères ont franchi l'étape de l'identification de quatre profils de besoins des personnes en fonction de leurs objectifs personnels et professionnels confirmés dans leur projet de vie.
<b>Étape 2</b> Élaborer et déployer un cadre de référence national MTESS-MSSS orientant la conclusion d'ententes de services locales et régionales entre les établissements et organismes des deux réseaux.				
MTESS MSSS		2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	Les travaux du Comité interministériel sur les activités socioprofessionnelles devant mener à l'élaboration d'un cadre de référence se sont poursuivis.
<b>10. Soutenir les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'emploi dans le développement et la mise en place des pratiques de TEVA.</b>				
MEES MTESS MSSS	OPHQ	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Le Guide pour soutenir la démarche de TEVA, à l'élaboration duquel le MTESS a participé, a été publié par le MEES en 2018-2019.</p> <p>L'objectif de ce guide est d'améliorer l'arrimage des services et des interventions à l'égard des personnes handicapées offerts par les différents ministères.</p> <p>Les travaux sur la démarche de transition de l'école vers la vie active (TEVA) se sont poursuivis. Le MTESS a pris part à 2 rencontres du Comité interministériel pour la TEVA en 2018-2019.</p>
<b>Étape 1</b> Élaborer, de façon concertée, une stratégie visant à soutenir le développement et la mise en place des pratiques de TEVA.				
MEES MTESS MSSS	OPHQ	2016	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	
<b>Étape 2</b> Soutenir les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'emploi dans la mise en place des pratiques de TEVA.				
MEES MTESS MSSS	OPHQ	2018 à 2020* <small>*Ajustement de la date pour s'arrimer avec l'échéance prévue des travaux.</small>	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	En 2018-2019, le MTESS a transmis, dans son réseau de l'emploi, le Guide pour soutenir la démarche TEVA aux répondants régionaux auprès des personnes handicapées.
<b>Étape 3</b> Assurer un suivi de la mise en place des pratiques de TEVA dans toutes les régions du Québec au moyen d'un mécanisme de reddition de comptes (ou de cibles) au sein des établissements scolaires.				
MEES		2019		

Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2018-2019
<b>12. Selon leurs responsabilités respectives, soutenir les ministères et organismes publics dans la mise en œuvre d'actions pour assurer l'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.</b>				
CSPQ MTESS OPHQ SCT		2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>L'accès aux documents et aux services offerts par le MTESS aux personnes handicapées a été assuré.</p> <p>Des documents ont été offerts pour soutenir le personnel afin qu'il puisse répondre aux besoins des personnes handicapées, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ la politique ministérielle en matière de médias adaptés pour la clientèle;</li> <li>■ la note explicative « Accessibilité des services d'Emploi-Québec aux personnes handicapées ».</li> </ul>
<b>Étape 1</b> Deuxième bilan de la mise en œuvre de la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.				
CSPQ MTESS OPHQ		2016	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Le deuxième bilan de la mise en œuvre de la politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées a été publié en mars 2019.</p> <p>Le MTESS a collaboré aux travaux selon le plan de travail de l'OPHQ.</p>
<b>Étape 2</b> Examiner les solutions permettant de faire connaître la disponibilité des documents gouvernementaux produits en formats adaptés.				
MTESS	OPHQ	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné <input checked="" type="checkbox"/> Transféré	En 2017-2018, la responsabilité de ce dossier a été transférée au Secrétariat à la communication gouvernementale.
<b>15. Assurer, auprès des personnes handicapées, de leur famille et des employeurs, la promotion des programmes et mesures gouvernementaux destinés à favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.</b>				
MTESS	MEES SCT	2017	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Le MTESS a élaboré, en collaboration avec l'OPHQ, un Plan d'action et de communication pour faire connaître le Service de soutien à la personne de l'OPHQ et le Service d'accueil et de référence de Services Québec, de sorte qu'ils constituent les deux principales portes d'accès à l'information.</p> <p>L'ensemble des actions prévues a été réalisé, à l'exception des mesures 6 et 7&lt;&gt; qui ont été abandonnées pour des raisons budgétaires.</p>
<b>Étape</b> Poursuivre les activités de promotion des emplois de la fonction publique et des mesures favorisant l'embauche des personnes handicapées auprès de ces dernières, des partenaires du réseau de l'emploi et des ministères et organismes publics.				
SCT		En continu		
<b>16. Outiller le personnel des centres locaux d'emploi pour favoriser une offre de service de qualité au regard des besoins des personnes handicapées.</b>				
MTESS		2016	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	En vue de l'utilisation optimale des mesures du programme de Subvention salariale et de la mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) pour les personnes handicapées, deux nouveaux outils d'information (feuillet d'information) ont été préparés et mis à la disposition des agents d'aide à l'emploi.
<b>Étape</b> Faire connaître les outils d'information auprès du personnel des services d'emploi des établissements d'enseignement professionnel, collégial et universitaire pour favoriser une offre de service de qualité au regard des besoins des personnes handicapées.				
MEES		2016		
Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation	Principales actions réalisées au cours de l'année 2018-2019

**19. Examiner la possibilité de revoir le soutien au revenu pour les personnes handicapées.**

OPHQ	MTESS MFQ	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Les travaux du Comité conjoint sur l'accès au Programme de revenu de base ont débuté en mai 2018 et 5 rencontres de travail ont eu lieu avant le 31 mars 2019.</p> <p>Dans le cadre de son mandat, le Comité conjoint doit remettre au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale un rapport final comprenant ses recommandations au plus tard en décembre 2019.</p>
------	--------------	------	---	---

## 20. Évaluer les impacts potentiels d'une plus grande couverture des coûts supplémentaires généraux pour les personnes handicapées.

OPHQ	MTESS MSSS MFQ	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	
------	----------------------	------	---	--

### Étape

Réaliser une enquête avec l'Institut de la statistique du Québec afin d'estimer les coûts supplémentaires généraux assumés par les personnes handicapées et leur famille.

OPHQ	MTESS MSSS MFQ	2018	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	
------	----------------------	------	---	--

## 44. Documenter et proposer des pistes d'action permettant d'améliorer la participation des femmes et des jeunes handicapés au marché du travail.

MTESS		2016	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>La clientèle des femmes et celle des jeunes handicapés ne font pas l'objet de mesures ou d'engagements particuliers. Les solutions en matière d'intégration en emploi et les difficultés liées à ces deux catégories de clientèle feront toutefois partie de la réflexion et des actions entourant les engagements de la prochaine stratégie pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.</p>
-------	--	------	---	--

## 45. Élaborer un règlement sur l'accessibilité des immeubles publics construits avant 1976 qui permettrait d'atteindre de manière optimale les objectifs de l'article 69 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, et ce, en tenant compte des planifications décennales déjà déposées en cette matière par les ministères et organismes publics concernés.

MTESS		2016	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné <input checked="" type="checkbox"/> Transféré	<p>Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 24 octobre 2017, le Secrétariat du Travail, en collaboration avec les ministères et organismes associés au dossier, a poursuivi ses travaux en vue de terminer la rédaction de ce règlement.</p> <p>Le 25 octobre 2017 (décret 1028-2017), la responsabilité de l'élaboration de ce règlement a été transférée de la ministre responsable du Travail à la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation. Il en va de même pour les responsabilités prévues dans la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1).</p>
-------	--	------	---	--

## 46. Évaluer la pertinence d'élaborer un second rapport sur l'accessibilité des immeubles publics construits avant 1976.

MTESS		2018	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné <input checked="" type="checkbox"/> Transféré	<p>Le 25 octobre 2017 (décret 1028-2017), la responsabilité de ce dossier a été transférée de la ministre responsable du Travail à la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation. Il en va de même pour les responsabilités prévues dans la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1).</p>
-------	--	------	---	---



